

Avant de présenter quelques mesures et d'en évaluer l'efficacité en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, il est intéressant de juger des potentialités d'acceptabilité de ces mesures par les individus.

Par ailleurs, seront analysés deux modes de production de logements : la construction neuve et la rénovation.

Chapitre 2

Acceptabilité et typologie des mesures⁴

ACCEPTABILITÉ DES MESURES

La première mesure soutenue par les Belges est la recherche et le développement des énergies renouvelables. La seconde est l'application à l'industrie de règlements et contrôles plus stricts. Les Belges sont aussi favorables aux incitants financiers encourageant l'achat de produits qui permettent d'économiser l'énergie. Un quart environ soutient également l'augmentation de la proportion de taxes payées par l'industrie, les campagnes d'information du public et les règlements plus stricts, notamment d'isolation, visant les particuliers. Enfin environ 10% sont favorables à l'augmentation des taxes énergétiques visant les ménages (CE, 2002, Eurobaromètre).

Des études étrangères révèlent également la popularité de la certification énergétique de l'électricité et des bâtiments, des programmes favorisant les énergies renouvelables, notamment le solaire, et l'efficacité énergétique, par exemple en autorisant leur déductibilité fiscale ou en réinvestissant les taxes. Les ménages soutiennent également les taux d'intérêts préférentiels et les normes (Parker *et al.*, 2003).

Plus concrètement, environ la moitié des Belges, en particulier parmi les groupes plus éduqués, déclarent avoir déjà réalisé une série d'actions, comme réduire le chauffage, moins utiliser l'éclairage ou les appareils domestiques électriques ou encore isoler le logement. Lors de l'achat d'ampoules et d'appareils électriques, plus de la moitié des Belges déclarent en outre porter attention à l'énergie. 22% des Belges ne savent toutefois pas quoi prendre comme action à l'avenir et 4% pensent simplement ne pas devoir agir (CE, 2002, Eurobaromètre).

De façon générale, les améliorations techniques sont préférées aux mesures visant les changements de comportements ou la consommation, en particulier parmi les ménages à hauts revenus. Les mesures relatives à la consommation énergétique des logements seraient en outre préférées aux politiques de transport. Réduire la température à 18°C ou laver la vaisselle à l'eau froide constituent ainsi des mesures relativement inacceptables dans nos pays. En revanche, éteindre la lumière dans les pièces inoccupées, isoler, acquérir un système de chauffage efficace ou encore utiliser des ampoules économes en énergie constituent des mesures acceptables (Poortinga *et al.*, 2003). La compréhension des attitudes et des logiques comportementales des ménages permet donc d'orienter les politiques en vue d'une plus grande acceptabilité et efficacité.

⁴ Sophie De Coninck et Christophe Derzelle – UCL - CREAT

TYPLOGIE DES MESURES : CONSTRUCTION / RÉNOVATION

Un état des lieux quantitatif de la construction et de la rénovation dans notre région apparaît, en préambule, nécessaire, car l'efficacité des actions envisagées est étroitement liée à ces deux domaines. En effet, certaines mesures concernent essentiellement les nouvelles constructions (favoriser la mitoyenneté, densifier...), alors que d'autres touchent également la rénovation (isoler, optimiser les systèmes...). La connaissance de ces phénomènes est donc primordiale dans le processus de décision.

La construction

Depuis 1981, quelques 200.000 logements ont été construits, soit un taux de croissance annuelle assez stable de 0,8 %. Ce nombre croît moins rapidement que les superficies résidentielles (qui augmentent de 1,4 % par an), démontrant ainsi que la tendance reste à des modes d'habitat consommateur d'espace⁵.

Selon l'estimation des besoins en termes de nouveaux logements de l'Observatoire des mutations spatiales de la CPDT, le parc wallon devrait s'accroître, en 2015, de 117.697 logements (CPDT, 2002). Cette évaluation a été menée à l'échelle des plans de secteur et les résultats sont cartographiés. La carte 11 représente les besoins en termes de nouveaux logements alors que la carte 12 enregistre la croissance attendue du parc bâti.

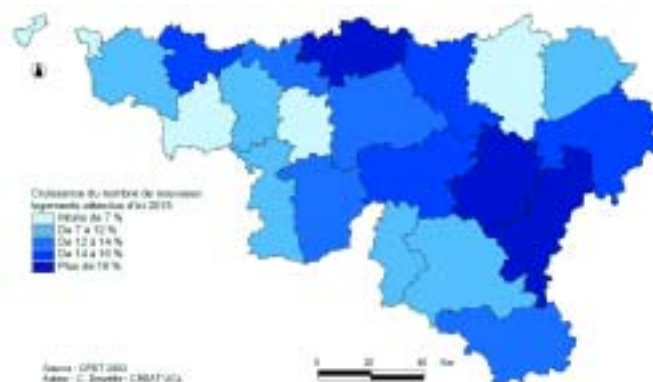
Les besoins sont particulièrement importants dans les plans de secteur compris entre Bruxelles et le sillon Sambre-Meuse-Vesdre. A ceux-ci, s'ajoute également le plan de secteur d'Arlon. Comme la croissance attendue du nombre de logements a été estimée à partir des tendances évolutives enregistrées en 2001, il est normal de retrouver les tendances rencontrées aujourd'hui : évolution importante sur les axes de l'E411, l'E25, ainsi que dans les secteurs d'Ath (A8) et de Waremme (A40).

Carte 11 • Estimation des besoins en nouveaux logements en 2015 en wallonie



Source : CPDT (2002)

Carte 12 • Croissance attendue du nombre de logements entre 2001 et 2015 en wallonie



Source : CPDT (2002)

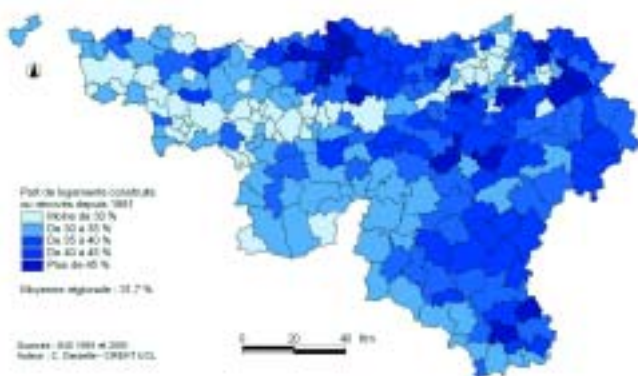
⁵ Recensements INS 1991 et 2001

La rénovation

Durant la même période (1981-2001), 235.000 logements ont été transformés avec une croissance annuelle relativement stable de 0,9 % en vingt ans. La période théorique de renouvellement complet de l'habitat est donc de 108 ans en Wallonie. Les habitations transformées ou construites depuis 1981 n'étant, a priori, pas à rénover, la part des logements wallons concernés par les primes à la rénovation est de 68,3%, soit 907.715 logements⁶.

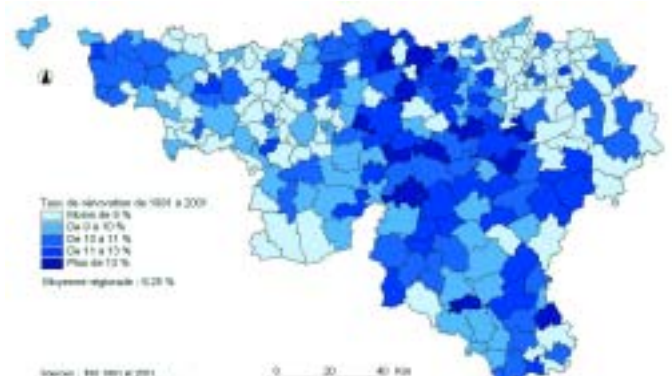
Les provinces dans lesquelles l'habitat est le plus récent sont le Brabant wallon, la province de Luxembourg et l'est de la province de Liège. A contrario, les villes de l'ancien sillon industriel ont un bâti plus âgé. C'est donc dans ces zones, où se concentrent d'ailleurs l'essentiel de l'habitat wallon, que les enjeux sont les plus importants. Malheureusement, ce n'est pas nécessairement là où le bâti est le plus vieux que les rénovations sont les plus importantes. Ces constatations n'ont pas pu, faute de recul, considérer l'impact des récentes primes à la rénovation.

Carte 13 • Part des logements construits ou rénovés depuis 1981 en wallonie



Source : INS (1991 et 2001)

Carte 14 • Taux de rénovation des logements entre 1991 et 2001 en wallonie



Source : INS (1991 et 2001)

⁶ Recensements INS 1991 et 2001

Construction versus rénovation

La comparaison de ces statistiques montre que la rénovation concerne aujourd'hui un nombre légèrement plus élevé de logements que la construction. En outre, le potentiel en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre apparaît plus important dans le chef des logements rénovés, car cette opération concerne des habitations généralement âgées et fortement consommatrices d'énergie pour lesquelles des améliorations notoires peuvent être envisagées (isolation, double vitrage, système de chauffage...). Ainsi, l'émissivité moyenne annuelle d'une habitation wallonne est de 5,2 tonnes équivalent CO₂ (MRW, 2002b) alors que l'optimum pour une maison conforme au standard énergétique actuel est de 2 tonnes selon les évaluations développées ci-après.

En outre, l'analyse du cycle de vie des logements conforte cette tendance. Les émissions dues à la rénovation se situent en effet à environ 12 tonnes de CO₂ tandis que la construction d'une maison en briques ou en béton émet près de 40 tonnes de CO₂ (SSTC, 2001).

Parmi l'ensemble des politiques qui contribueraient à un urbanisme moins producteur de gaz à effet de serre, on développera essentiellement trois types de mesures : une planification de l'usage du sol économe en énergie, une composition urbanistique favorisant l'habitat mitoyen et une optimisation des systèmes et des vecteurs énergétiques.